

# NOTRE VILLAGE

## Janvier 2020



Bulletin d'informations municipales



Mairie, 2 rue de Changis - Tél. : 01 60 22 13 17 - Fax : 01 60 22 71 96

Site internet: www.ussy-sur-marne.fr

## Le mot du conseil



#### Chères Ussoises, chers Ussois

2019 nous a quitté et nous accueillons 2020 avec espoir.

Aucune disposition ne contraint le Maire à cesser ses actions de communication à l'approche des élections municipales et c'est pour cela que vous avez entre vos mains notre habituel bulletin d'informations municipales qui se veut neutre et informatif.

Ainsi pour me mettre en conformité avec le code électoral je ne pourrai pas faire état de ce qui a été réalisé.

Mais cette frustration est heureusement compensée par le plaisir que nous avons mon Conseil et moi-même à vous adresser nos meilleurs vœux de santé, de prospérité, à vous et à vos proches à l'aube de cette nouvelle année.

Bonne année 2020

Pierre Hordé et le Conseil Municipal

À tous les commerçants, artisans et associations du village

Vous avez désormais une place pour informer l'ensemble du village de votre activité. Vous êtes donc invités à nous communiquer toute information que vous voudriez publier dans ce bulletin par le biais de l'adresse courriel ci-dessous.

com.ussy@gmail.com



HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi: Fermé

Mardi au Samedi: 8h00-13h00 / 16h00-19h30

Dimanche: 8h00-12h30

# État civil 2019

## Naissances

8 février, Léana Sylvie Sandra CLABAUX

13 février, Rachel BAILLY

24 février, Kylian Christian Michel RAMMOU

30 mars, Charles BOUQUENIAUX

30 avril, Chris MASURE LEFEVRE

14 août, Annalisa Corinne Marie-Claire CERATI

15 septembre, Malon LEAL BORGES

30 septembre, Samuel DUQUENOY

## Mariages

2 mars, Ali AIT-KACI et Nathalie Arlette BURON

23 mars, Gilles Roger Louis BISSON et Armelle Sylvie DECROIX

30 mars, Thierry Charles Paul BOUCHET et Karine Yvonne BERNARD

20 avril, Jean-Jacques Francis LEJEUNE et Blandine Jacqueline FRECHARD

15 juin, Smail Mohamed KHALDI et Aude MORELLE 7 septembre, Sylvain PEREIRA et Audrey DELMAS

### Décès

7 janvier, Avelino DE ALMEIDA CANECHO

17 janvier, Jean-Philippe MAZZELLA

20 janvier, William Henri COHEN

24 janvier, Patrick André VIET

8 mai, Jacqueline Jeanne Madeleine PEREIRAS DE JESUS

8 juin, Pierre Victor DESCHAMPS

13 juillet, Jonas DRAZDAUSKAS

6 septembre, Monique Simone Raymonde BRUAND

## Horaires de la mairie Automne - Hiver - Printemps

Lundi – mardi – jeudi de 14 h 30 à 18 h 00

Samedi

de 9 h 00 à 12 h 00

## Numéros utiles

Police: 17

Gendarmerie: 01 60 22 01 19

Pompiers: 18

École : 01 60 22 46 42 EDF : 0810 333 077 GDF : 0810 433 077

Trésorerie: 01 60 22 22 30 SAUR: 01 77 78 80 08 CAF: 0810 25 77 10) Sécurité Sociale: 36 46 SOS médecin: 15

**Responsable de publication** Pierre Hordé

Pierre Hordé **Rédacteur** 

Florence Gosset

Les articles publiés par les associations n'engagent que leurs auteurs.

# Informations

## Les prochains rendez-vous

26 février à 17h : Assemblée générale les Joyeux Anciens – 14 fevrier : Soirée transformiste Comité des fêtes – 12 avril : Pâques – 1<sup>er</sup> mai : Course cycliste – Loto du comité des fêtes – Fête patronale – 31 mai et 1<sup>er</sup> juin : Brocante et expo de la Pentecôte – Brocante du football – Fête nationale – Concours de pétanque – Repas annuel Comité des fêtes – Loto des anciens – Repas des anciens – Noël – Repas Saint-Sylvestre

### Sommaire

Informations p. 4 à 7 Conseils communaux p. 8 à 12 Coups d'œil p. 13 à 15 Compte-rendus des associations p. 16 à 23

## Collecte des sapins

Les sapins n'étant plus ramassés lors de la collecte des ordures ménagères, nous avons mis en place un point de dépôt à côté des bacs à verres sur le parking de la salle des fêtes.

Vous avez jusqu'à fin janvier pour y laisser vos sapins.

### Communication

Les informations reproduites ici sont le fruit, d'une part, des personnes qui les transmettent en mairie pour être publiées et d'autre part de la mairie elle-même lorsqu'elle à une information à diffuser. Il n'est pas de notre ressort d'aller voir chaque administré pour savoir s'il a quelque chose à dire ou faire savoir.

Les entrepreneurs doivent faire eux-mêmes les démarches auprès des services de la mairie pour s'y faire connaître, pour que l'information soit transmise à tous.

La périodicité du petit journal est selon la quantité d'informations à transmettre. Et ceci par soucis d'économie de papier et de temps. Du coup, deux ou trois parutions sont faites dans l'année, en janvier, juin et octobre. La distribution en est faite par les conseillers sur leur temps libre. Aucune partie du village n'est négligée. La distribution se fait également dans les hameaux. Si d'aventure certains ne le recevait pas alors qu'ils ont connaissance qu'il a été distribué dans le village, merci de le signaler à la mairie qui se chargera de rectifier cet oubli. Cela s'est déjà produit et la distribution effectuée.



### Déchets verts

Nous vous rappelons que, par arrêté prefectoral, le brûlage des végétaux est INTERDIT étant donné la possibilité de dépôt de ceux-ci auprès notamment de la déchetterie d'Ocquerre. Les déchets verts sont assimilés à des déchets ménagers et leur brûlage dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros.

## Emploi

Les bénéficiaires du RSA en Seine-et-Marne peuvent se connecter à IOB77.fr

## Maríne Natíonale



PREMIÈRE EXPÉRIENCE DANS LA MARINE AVEC LA **GARANTIE D'UN EMPLOI** EN **SEINE-ET-MARNE** 

Il est désormais possible de réaliser son premier contrat en tant que quartier-maître de la flotte (QMF) au centre de transmissions de Sainte-Assise situé à moins de 10 km de Melun

2 ou 4 ans (au choix)

• Environ 1 400€ net, hébergement compris

- Être âgé de 17 à 30 ans ;
- Niveau scolaire de 3<sup>ème</sup> à BAC :
- · Être de nationalité française. Métiers Pronosés

- · Equipier de maintenance Mécanique et Electricité;
- Assistant Administratif. (accueil, secrétariat, · Opérateur Naval des systèmes d'informations et
- de télécommunications. (transmissions informatique et réseaux)
- Equipier protection (filtrage des agents et contrôle
- Agent polyvalent de restauration.



#### Comment faire:

- Comment raire:

  1-Rendez-vous en CIRFA pour rencontrer un marin conseiller en recrutement;

  2-Ouvrir un dossier de candidature en précisant le métier choisi;

  3-Passer les tests d'aptitude. (examens médicaux + tests sportifs et psychologiques)

Si votre candidature est retenue : suivre une formation dans une de nos écoles à Brest, Toulon ou Cherbourg avant de rejoindre votre unité. La réussite de cette formation conditionnera l'entrée dans la Marine et l'affectation au centre de transmissions de Sainte-Assise (Seine-et-Marne).



Le principe est simple : offrir une première expérience professionnelle dans la Marine en assurant la première affectation au CTM.

Les conditions à réunir : être âgé de 17 à 30 ans, avoir un niveau scolaire de 3e à BAC et être de nationalité française.

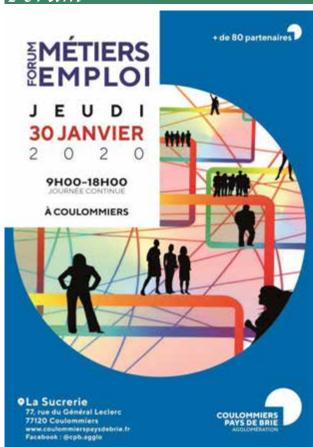
Comme stipulé, plusieurs métiers sont proposés : Équipier de maintenance mécanique et électricité, assistant administratif, opérateur transmissions-informatique et réseaux, équipier protection, agent polyvalent de restauration.

Pour bénéficier d'un tel type de contrat, il est nécessaire de passer par l'intermédiaire du CIRFA Melun ou Meaux. Il est aussi possible contacter le commandant du CTM aux coordonnées suivantes:

Lieutenant de vaisseau (CNE) Jean-François Prioux Centre de transmissions de la marine de Sainte-Assise

77240 Seine-Port jean-francois.prioux@intradef.gouv.fr Tél. 01 64 79 61 11

#### Forum



## Colis pour les anciens

La distribution a eu lieu le 19 décembre 2019.

### Bon d'achats

Il a été distribué un bon de 60 euros à utiliser dans les commerces d'Ussy pour les personnes âgées de + 70 ans non imposables et inscrites sur les listes électorales.

## Repas des anciens

Samedi 30 novembre, la salle polyvalente rue des Marionnettes avait pris des airs de fête!



Nombreux sont venus partager le repas et l'aprèsmidi dansant à l'occasion du traditionnel repas des aînés offert par la municipalité aux séniors Ussois âgés de 65 ans et plus.

Après le discours de bienvenue de monsieur le Maire, Pierre HORDÉ, le traiteur « LA MORVAN-DELLE » et son équipe régalèrent les convives.

Un animateur musical plein d'entrain, a permis à nos danseurs émérites de vérifier leurs pas de danse pour une journée conviviale qui a été très appréciée de tous.



C'est avec un grand plaisir que nous vous donnons rendez-vous en décembre prochain pour partager de nouveau cet incontournable événement.

### Noël 2019

Un vent de magie venu d'Angleterre et plus particulièrement de Poudlard a soufflé dans notre village dimanche 15 décembre 2019. Enfants et parents ont ainsi pu découvrir deux apprentis sorciers formés à l'école d'Harry Potter!

Le Père Noël s'est arrêté comme chaque année à Ussy et il a rencontré les enfants le temps d'une pose photo, d'un échange avec une oreille attentive et distribué les cadeaux aux enfants ravis.



Nous remercions tous les participants qui ont donné de leur temps et qui ont contribué à la réussite de cette journée.

Vivement l'année prochaine !!!

## Équípement communal

Notre nouveau tracteur ! Notre vieux tracteur ayant décidé de prendre sa retraite après 37 ans de bons et loyaux services, il était nécessaire d'investir afin d'assurer les travaux sur la commune, notamment le déneigement et le salage.













#### CITOYENS DE L'UNION EUROPÉENNE, VOUS POUVEZ VOTER AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES POUR CELA, VOUS DÉVEZ VOUS INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES AVANT LE 7 PÉVRIER 2020 : PAR INTERNET ENMARRE Conditions a remplir : Avoir su moins 18 ans Résider en France Ne pas être dèchu de son droit de vote dans son pays d'origin







M. December of a settlement





72 communes se sont regroupées dans un syndicat intercommunal pour traiter ensemble les déchets de leurs habitants. De cette union est né COWALTRI77 pour le traitement et la valorisation des déchets.

## 2020 : NOUVEAU MARCHÉ DE COLLECTE! TOUT CE QUI CHANGE....

COVALTRI77 lance au 1er janvier 2020 un nouveau marché de collecte avec l'entreprise COVED/PAPREC:

A ce titre, de nombreux changement vont intervenir en 2020 :

- Les bacs végétaux seront collectés d'avril à novembre en camion robotisés : aussi, attention au sens de présentation de vos bacs!
- . Les encombrants seront collectés sur « inscription » (voir calendrier)
- . Les jours de collecte changent pour toutes les communes ! (voir calendrier)
- Un jour de collecte supplémentaire le 4 janvier 2020 pour certaines communes.

ATTENTION, les jours de collecte seront amenés à changer en 2021 pour certaines communes!





contact@covaltri77.fr http://www.covaltri.fr Encombrants: 0801 902 477

Les communes adhèrent à COVALTRI77 directement via des intercommunalités. COVALTRI77 est un établissement public administratif relevant du code général des collectivités territoriales. Il est administré par un bureau et un comité syndical.

Retrouvez toutes les informations utiles sur le site internet du COVALTRI 77 (cliquer sur en Savoir +) :

- Collecte et Tri ( guide de tri, déchetterie, végétaux, vêtement )
- Calendrier de collecte par commune

## Conseils municipaux

## 26 févríer 2019

Le compte rendu du conseil du 22 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## 1/ Compte de Gestion et Compte Administratif 2018 du CCAS,

- \* Compte de gestion 2018 : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 1 abstention et 11 pours, APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- \* Compte Administratif 2018 : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 1 abstention et 11 pours, APPROUVE le compte administrati5f du CCAS

#### 2/ Affectation du résultat du CCAS 2018,

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 3 du 2 octobre 2018, décidant de la dissolution du CCAS au 31 décembre 2018, le résultat de clôture 2018 du C.C.A.S laissant apparaître un excédent de fonctionnement de 10 756,66€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : VALIDE l'intégration de cet excédent au compte 002 au budget principal 2018.

## 3/ Compte de Gestion et Compte Administratif 2018 de la commune,

\* Compte de gestion 2018 : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 1 abstention et 11 pours, APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

\* Compte Administratif 2018 : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 1 abstention et 11 pours, APPROUVE le compte administratif 2018

#### 4/ Affectation du résultat 2018 de la commune,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante : Affectation de l'excédent de fonctionnement de 231 801,46€ au compte R 002 ;

Affectation de l'excédent d'investissement de 286 964,35 € au compte R 1068.

#### 5/ Tableau des emplois,

Maire propose à l'assemblée d'actualiser le tableau des emplois de la Commune, la suppression de 2 emplois d'Adjoint Technique Territorial, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires ; la création de 2 emplois d'Adjoint Technique principal 2º Classe, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide : d'adopter les suppressions et créations d'emplois ainsi proposées ; d'adopter le tableau des emplois figurant en annexe en date du

#### prévus au budget de l'exercice. 6/ IHTS - Indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

1er juillet 2019 ; précise que les crédits suffisants sont

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : décide d'instituer aux agents de l'Etat l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents titulaires de la Commune.

Précise que les dispositions des primes et indemnités faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

Conformément à l'article 88 de la loi n° 84-53, stipule que pour les agents qui subiraient une baisse de leur régime indemnitaire, dans le cadre de la mise en place des nouvelles dispositions réglementaires ou celui d'une modification des bornes indiciaires du grade dont il est titulaire, ceux-ci conserveraient le bénéfice, à titre individuel, du maintien du montant indemnitaire dont ils disposaient, en application des dispositions réglementaires antérieures.

Le paiement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle.

Précise que les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire,

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> Mars 2019.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

## 7/ Renouvellement de la convention relative à la mise à disposition d'abri-voyageurs avec le département de Seine et Marne,

Monsieur le Maire expose : La convention signée avec le Département de Seine et Marne pour la gérance des abris voyageurs sur la Commune arrive à expiration, il convient de la renouveler pour une durée de 5 ans. Il est demandé aux conseillers municipaux d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de mise à disposition d'abris voyageurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'abri voyageurs.

8/ Bail de location du logement situé 2 rue du Château, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide : de louer ce logement, au prix mensuel de 650,00 € (six cents cinquante euros); le loyer sera payable à la Trésorerie de le Ferté-sous-Jouarre, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères récupérable annuellement ; de fixer le montant de la caution qui sera demandée au futur locataire à un mois de loyer ; que le locataire aura l'obligation d'entretenir régulièrement et au moins une fois par an la chaudière par une entreprise qualifiée, aura l'obligation d'entretenir régulièrement le jardin et d'assurer le bien loué auprès d'une compagnie d'assurance ; que le loyer sera révisé chaque année automatiquement en fonction de la variation de l'Indice de Référence des Loyers ; d'autoriser Monsieur le Maire à conclure le bail à intervenir et à commander les diagnostics immobiliers obligatoires dans le cadre de la location de cet appartement, et à signer tous documents relatifs à cette location.

## 9/ Renouvellement du Bail de location du 14 rue de la Dehors,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : décide de reconduire le bail de location du logement situé 14 rue de la Dehors à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2019 pour une période de 3 ans.

Le loyer est révisé annuellement à la date anniversaire suivant l'indice de référence des loyers (IRL).

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette location.

#### 10/Questions et informations diverses.

Vitraux Eglise: Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des travaux de consolidation de la Chapelle de la Vierge. La restauration des vitraux, qui s'avère plus compliquée que prévu, va bientôt commencer sans que cela n'impacte le coût des travaux initiaux. Il est précisé par ailleurs qu'un partenariat avec la fondation du patrimoine est mis en place afin de récolter des dons.

Cloche Église: Nous sommes en attente de l'autorisation de la DRAC afin de procéder au travaux de restauration, un partenariat va également être établi avec la fondation du patrimoine.

Travaux Enfouissement rue des Marionnettes : Les travaux ont pris du retard suite aux conditions météorologiques défavorables, la mise en service et le dépôt des anciens candélabres se fera après les connexions France télécom qui ne nous à pas encore communiquer de date.

Liaison Piétonne Ussy-sur-Marne/Sammeron : le projet fait l'objet d'une nouvelle approche susceptible de rendre cette réalisation moins onéreuse.

## 5 avríl 2019

Le compte rendu du conseil du 22 février 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### 1/ Budget Unique 2019

APPROUVE le budget primitif 2019 arrêté comme suit : au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement; au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	824 490,46 €	824 490,46 €
Section d'investissement	645 996,98 €	645 996,98 €
TOTAL	1 470 487,44 €	1 470 487,44 €

#### 2/ Vote des taux d'imposition 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019 soit :

- Taxe d'habitation = 10.10 %
- Foncier bâti = 12.40 %
- Foncier non bâti = 38.98 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

CHARGE Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

#### 3/ Subventions allouées aux Associations 2019:

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'allouer une subvention aux associations pour un montant global de 11 000€ + Assad 3 270,50€ euros pour l'année

#### 4/ Centre de Loisirs Juillet 2019 : Tarifs et Convention

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de déléguer la prestation d'un centre de loisirs sur la Commune à l'association Familles Rurales de Seine et Marne ; de fixer les tarifs ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le centre de loisirs est ouvert du lundi 8 juillet 2019 au vendredi 26 juillet ou 02 Aout 2019 de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi.

#### 5/ Tarifs périscolaires 2019/2020

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs des services périscolaires 2019/2020 suivant :

CANTINE:

Pour les Ussois le repas à : 3,30 € Pour les enfants hors commune : 3,80 €

Tarif sans repas :1,00 €

GARDERIE:

Pour les Ussois : 1,30 € le matin et 2,20 € le soir, Pour les enfants hors Commune : 1,80 € le matin et 3,10 € le soir,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : de fixer les tarifs ci-dessus des services périscolaires pour l'année scolaire 2019/2020.

#### 6/ Tarifs camping 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité: d'approuver les tarifs pour le stationnement et d'hivernage pour 2019. Forfait au mois payable d'avance en début de mois :

#### 7/ Admissions en non valeurs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide : de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

-Titre n°2 montant : 128,00 € - Titre n°14 montant : 189,00 € - Titre n°74 montant : 33,85 € - Titre n°75 montant : 43,60 € - Titre n°101 montant : 356,36 € - Titre n°170 montant : 150,00 €

Que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 900.81 euros ; que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

## 8/ Délibération relative aux dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Monsieur le Maire, précise qu'au regard de la comptabilité publique, le Comptable est en droit d'exiger de l'ordonnateur, la production de tous les justificatifs nécessaires à l'imputation des opérations au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide : de fixer la liste des dépenses ordinaires susceptibles d'être imputées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » : d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés ; - les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à

l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ; le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ; - les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos); - cadeaux : cadeaux d'une valeur maximale de 500,00€ pour départ (agent communal, enseignants, toute personne ayant rendu des services à la Commune), grands anniversaires ; les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ; les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales, les repas de fins d'années du personnel.

D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'engagement des dépenses relatives aux articles précités et imputables au compte 6232.

## 9/ Modifications des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Coulommiers

Comme suite au conseil communautaire du 21 février dernier, il a été décidé de modifier les statuts de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie afin d'élargir la participation de la CACPB en matière de titre de transport à l'ensemble des lycéens et collégiens non subventionnables du territoire de la CACPB.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : EMET un avis FAVORABLE aux statuts

## 10/ Demande de subvention au titre du Contrat de Ruralité,

Monsieur le Maire, PROPOSE : d'approuver la participation de la Commune au contrat de ruralité conclu sur l'ensemble de la CACPB, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes, auprès des fonds dédiés dans ce cadre, au taux maximum, pour les projets que la commune souhaite présenter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide : d'approuver la participation de la Commune au contrat de ruralité conclu sur l'ensemble de la CACPB, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes, auprès des fonds dédiés dans ce cadre, au taux maximum, pour les projets que la commune souhaite présenter.

#### 11/ Questions et informations diverses

Boites à lettre de la poste : Monsieur le Maire informe que les boites à lettre de Molien et du carrefour rue du Château ont été volées ; après demande auprès des services postaux ceux-ci nous ont informés qu'elles ne seront pas remplacées, ce que nous déplorons.

### 7 juin 2019

Le compte rendu du conseil du 5 avril 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## 1/ CACPB – Modifications des statuts et prise de compétence « création et gestion de maisons de services au public »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide : de prendre la compétence optionnelle 5-2-4 « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations »; d'approuver la modification des statuts relative à la compétence optionnelle « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations » ; de notifier cette modification aux communes membres pour validation et mise en œuvre dans un délai de trois mois ; d'autoriser le Président ou son représentant, dans ce cadre, à signer tout document relatif à la démarche de labellisation, en particulier la convention-cadre de partenariat et les avenants y afférant.

#### 2/ Création d'une régie unique périscolaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

ARTICLE PREMIER - Il est institué une régie de recettes auprès du service de la Trésorerie de La Ferté Sous louarre

ARTICLE 2 - Cette régie est installée à 2 rue de Changis, Ussy-sur-Marne - 77260

ARTICLE 3 - La régie encaisse les produits suivants (11) :

Cantine	
	Compte d'imputation : 7067
	Compte d'imputation : 70632
Études	Compte d'imputation : 7067
Salle des fêtes	

ARTICLE 4 - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants:

1°: Espèce, 2°: Chèque, 3°: Paiement par Internet Elles sont perçues contre remise à l'usager de quittances ARTICLE 5 - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de Melun.

ARTICLE 6 - L'intervention d'un mandataire a lieu dans les conditions fixées par son acte de nomination.

ARTICLE 7- Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 2 000,00€. Le montant maximum de la seule encaisse en numéraire est fixé à 500,00 €.

ARTICLE 8 - Le régisseur est tenu de verser au comptable public le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7, et au minimum une fois par mois

ARTICLE 9 - Le régisseur est assujetti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 10 - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 11 - Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 12 - Le Maire et le comptable public assignataire de La Ferté sous Jouarre sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

#### 3/ Décision modificative N°1,

Voir annexe 1

## 4/ Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide : de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ; d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ; que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Florence JOSSE VETAULT, Receveur Municipal.

#### 5/ Tableau des emplois,

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires 35h	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
Secteur Administratif Adjoint Adminis- tratif principal 2 Classe Secteur Technique Adjoint Technique principal 2°	С	3	3	0
Classe	С	2	2	0
Adjoint Technique Territorial	С	4	4	0
TOTAL		9	9	0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2019 ; d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents au budget.

#### 6/ Télétransmission des actes en préfecture.

Monsieur le Maire expose le dispositif ACTES (aide au contrôle de légalité dématérialisé) qui est proposé dans le département de Seine-et-Marne et permet la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

Ce dispositif répond à un besoin réel des collectivités territoriales et améliorera leur efficacité, notamment de par la réduction des délais de saisie et de transmission ainsi que des risques d'erreur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide : d'approuver la télétransmission des actes : dans les domaines suivants : Délibérations,

décisions, arrêtés, conventions inférieures à 150 Mo, contrats de concession notamment les délégations de service public, commande publique, conventions et pièces relatives aux marchés publics et accords-cadres et avenants, les documents budgétaires et financiers ; d'autoriser le Maire à signer une convention @ctes avec la Préfecture de Seine-et-Marne ; de confirmer que le nom du dispositif de télétransmission utilisé par la collectivité est BL Echanges Sécurisés.

#### 7/ Questions et informations diverses,

PLU: Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un mail de la part de notre prestataire lui annonçant la liquidation du Cabinet. La CACPB, qui est en charge du dossier administrativement, réalise un appel d'offre afin de trouver un nouveau bureau d'étude pour terminer la procédure.

Micro-crèche: Monsieur le Maire à présenter un projet d'implantation pour l'installation d'une micro-crèche, d'implantation que reçoit l'approbation des membres du conseil.

Enfouissement des réseaux rue des Marionnettes : Les travaux touchent à leurs fins, les derniers raccordements vont être effectués fin Juin suivis de la dépose des anciens poteaux.

### 20 septembre 2019

Le compte rendu du conseil du 7 juin 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## 1/ Demande de subvention au titre du contrat de ruralité,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide : d'approuver la participation de la commune au contrat de ruralité conclu sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie ; d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ; d'autoriser le Maire à solliciter les subventions correspondantes, auprès des fonds dédiés dans ce cadre, au taux maximum, pour les projets que la commune souhaite présenter notamment la liaison piétonne Ussy/Sammeron.

#### 2/ Suppression de la régie de recette Cantine,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide : la suppression de la régie recettes pour l'encaissement des recettes de Cantine ; que l'encaisse prévue pour la gestion de la régie dont le montant fixé est 300,00 € est supprimée ; que la suppression de cette régie prendra effet dès le 30 septembre 2019 ; que le directeur général et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

#### 3/ Suppression de la régie de recette Garderie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide : la suppression de la régie recettes pour l'encaissement des recettes de garderie ; que l'encaisse prévue pour la gestion de la régie dont le montant fixé est 762,25 € est supprimée ; que la suppres-

sion de cette régie prendra effet dès le 30 septembre 2019 ; que le directeur général et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

#### 4/ Suppression de la régie de recette Etude,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide : la suppression de la régie recettes pour l'encaissement des recettes d'étude ; que l'encaisse prévue pour la gestion de la régie dont le montant fixé est 762,25 € est supprimée ; que la suppression de cette régie prendra effet dès le 30 septembre 2019 ; que le directeur général et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

5/ Suppression de la régie de recette Centre de Loisirs, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide : la suppression de la régie recettes pour l'encaissement des recettes de garderie ; que l'encaisse prévue pour la gestion de la régie dont le montant fixé est 1 220,00 € est supprimée ; que la suppression de cette régie prendra effet dès le 30 septembre 2019 ; que le directeur général et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

#### 6/ Décision modificative N°2,

Voir annexe 1

## 7/ Convention avec la CACPB dans le cadre d'un marché d'entretien, de réparations et de travaux neufs de voiries communales.

Il est rappelé que dans le cadre d'un souci de diminution des dépenses publiques et de la coordination de l'action intercommunale, la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie a lancé un marché à bons de commande afin de procéder à l'achats des travaux liés à la voirie et à ses dépendances des communes souhaitant y adhérer.

Afin de pouvoir procéder à la mise en application de ce futur marché qui en cours d'attribution, il est proposé en pièce jointe une convention relative aux modalités d'intervention et aux dispositions financières entre la CACPB et la commune d'Ussy-sur-Marne pour adhérer au marché d'entretien, de réparations et de travaux neufs de voiries communales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide : de valider les termes de la convention proposée en annexe ; d'autoriser le Maire à signer la convention dans le cadre du marché d'entretien, de repartions et de travaux neufs de voiries communales,

## 8/ SDESM- Convention constitutive du Groupement de commande de levers topographiques et géo-détection des réseaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide : d'approuver la convention

constitutive du groupement de commandes de levers topographiques et de géo-détection des réseaux (investigations complémentaires) ; d'autoriser le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

## 9/ Attributions de Chèques cadeaux aux agents titulaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la proposition de Monsieur le Maire concernant le versement au titre de l'année 2019 d'un chèque cadeau de 80,00 € pour les agents titulaires et stagiaires ; d'indiquer que ce montant sera prélevé sur le compte « fête et cérémonie ».

### 10/ Remise de Colis et Bons d'achats pour les seniors,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de remettre un colis pour les Ussois de plus de 70 ans, inscrits sur les listes électorales ; que deux types de colis seront remis : pour les personnes seules montant maximum 25,00 € et pour les couples montant maximum 33,00 € ; de délivrer aux personnes seules ou couples non imposables de plus de 70 ans, inscrits sur les listes électorales, des bons d'achat

valables chez les commerçants Ussois ; que la valeur du bon sera de 60,00 € divisé en 3 bons de 20,00 €.

#### 11/ Questions et informations diverses,

Jeux Inter Villages : cette année encore l'équipe d'Ussysur-Marne est arrivée 1 ere avec même le record de points, le conseil Municipal décide d'offrir un cadeau à tous les participants pour les récompenser de leur implication.

Rue des marionnettes : Les travaux d'enfouissements sont enfin terminés et réceptionnés.

Borne de recharge électrique : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été contacté par l'entreprise Kallista Energie dans le cadre du déploiement d'un réseau national de station de recharge ultra rapide. Borne alimentée par une éolienne. Le Conseil et Monsieur le Maire n'étant pas favorable à cette installation il est décidé de ne pas donner suite à cette demande.

Terrain rue de la Dehors : Monsieur le Maire informe le conseil d'une nouvelle proposition d'achat de ce terrain et fixe une fourchette de négociation.

# Coup d'œil



















### « LE POILU D'USSY-SUR-MARNE »

Le 20 juillet 2019 à 16h30 au cimetière communal, nous rendions hommage aux sept aviateurs britanniques du crash du bombardier Lancaster PB 245 du 619<sup>e</sup> escadron tombé le 19 juillet 1944 à 0h12 sur notre commune.

En présence d'une délégation britannique de la RAF de BRIZE NORTON, des familles des aviateurs...

À la salle des fêtes, une exposition sur ce crash ainsi qu'un bivouac organisé par la 7<sup>e</sup> Division Blindée de La Ferté sous Jouarre.

Le 6 octobre 2019, lors de la messe de 10h30, en l'église Saint Authaire d'Ussy-sur-Marne, l'abbé Gérald a béni le drapeau de la croix de guerre offert par la commune aux anciens combattants, en présence du maire, des habitants de la commune et des environs.

La cérémonie s'est poursuivie au monument aux morts avec le dépôt de gerbe, un moment de recueillement et la Marseillaise.



Le 11 novembre 2019, 10h15, cérémonie au monument aux morts et au cimetière sur la tombe des aviateurs. Remises de diplômes et d'une médaille à M. BAHIN à la salle des fêtes.

À 16h30, cérémonie au cimetière en présence des maires et des porte-drapeaux, des habitants, et des représentants en uniforme d'époque.

Suivi d'une réception à la salle des fêtes par M. le Maire en présence d'une délégation britannique, des maires des communes environnantes et des habitants.

Toute notre reconnaissance aux interprètes, Corinne, Alain, Charlie, Solène et Benoît, pour leur remarquable prestation.

Nos remerciements à tous pour votre présence aux bénévoles, à Lucille et Luc nos fidèles porte-drapeaux, pour leur participation assidue et leur fidélité au devoir de mémoire, ainsi que pour tous les jeunes porte-drapeaux..

Le président

Alain DENOGEANT

Peinture

#### HENRI HAYDEN, LES COULEURS DE LA TERRE





Association pour la Sauvegarde de Ussy (A.S.U),

Éric Baudet (Commissaire de l'Exposition) et Artur Winiarski (Fondation Villa La Fleur)



Nouveau site internet : www.asu77ussy.fr



8 MAI →
14 JUIN

CENTRI

VERNISSAGE VENDREDI 8 MAI 18H

ENTRÉE LIBRE

"sur RV en semaine pour les groupes et les scolaires" En 1970, disparaissait **HENRI HAYDEN** peintre emblématique de notre territoire, et ami de Samuel Beckett.

Pour les cinquante ans de sa disparition, notre association vous propose de le découvrir à la faveur de deux évênements :

- ## Une exposition « Les Couleurs de la Terre », au Centre d'Art de La-Ferté-sous-Jouarre du 9 mai au 14 juin 2020 ouvert le samedi de 15h à 18h et le dimanche de 10h à 13h et de 15h à 18h.
- X La nouvelle Promenade sur les pas de Henri Hayden dans la plaine et sur les collines d'Ussy.

Pour marquer ce moment, nous vous proposons le 9 et 10 mai 2020 de nous rejoindre pour une visite guidée inaugurale du parcours et de l'exposition. Les horaires de ces événements seront diffusés par affichettes, mail et naturellement sur le site de l'association asu77ussy.fr

Renseignements 06 86 80 30 89 ou asu77260@gmail.com

Le président, Jean Paul Guillaumet

Vous êtes cordialement invités à notre ASSEMBLÉE GÉNÉRALE qui se tiendra le SAMEDI 18 JANVIER 2020 à 17 heures

A la salle polyvalente, rue des Marionnettes à USSY

Renseignements 06 86 80 30 89



A.S.U. - 6, rue de la Dehors - 77260 USSY SUR MARNE

Site internet: asu77ussv.fr asu77260@email.com



## Comme chaque année , nous vous prions de trouver ci-dessous un bref compte rendu de nos activités organisées en 2019

#### Loto le 16 mars 2019

Comme chaque année de très nombreux participants et de très beaux lots on été remportées.

#### Fêtes patronal du 3,4et5 mai 2019

La fête a débuté le samedi 4 par les jeux pour enfants d'Ussy et de ses hameaux. Ceux-ci on été répartis selon leur âge dans divers ateliers. Des tours de manège leur ont été offerts à titre de récompense pour leur participation.

Le défilé du dimanche après midi, ayant pour thème Pirates contre Princesse avec la compagnie NAN de Pontoise

#### Brocante du lundi de Pentecôte.

De nombreux exposants étaient présents , grâce à eux notre brocante a été une réussite avec une super météo. Un grand nombre de chineurs et visiteurs sont venus arpenter les différentes allées. Merci à tous et ainsi qu'aux bénévoles.



#### Fêtes nationales du 13 juillet 2019

Le 13 juillet au soir était organisé un buffet campagnard qui a été fait au bord de Marne, suivi d'un très joli feu d'artifice sur le thème Disney offert par la Mairie et le Comité des Fêtes et tiré par Jérémy sur les bords de Marne. Nous remercions toutes les personnes qui ont aidées a l'installation du feu et du buffet. Le concours de pétanque du 14 juillet a eu lieu cette année.

#### Loto du 19 octobre 2019



Cette année nous avons organisé un deuxième Loto à la place du repas d'octobre qui lui sera fait le 14 février 2020. Plus de 100 personnes ont été présentes lors du Loto .

#### Saint sylvestre

Cette soirée à eu lieu grâce au traîteur LJ réception et le DJ Seb .Et la superbe décoration d'Aurélie une des bénévoles et tous les autres bénévoles pour l'installation de la salle.

Cette soirée est venue clôturer 2019 pour commencer sur 2020 .

#### Activités 2020

Soirée du 14 février sur le thème des transformistes / Fêtes patronales du1,2et3 nuit juillet/concours de pétanque/ Loto en octobre puis pour terminer le repas du réveillon.

La Présidente et tous les Membres du Comité des Fêtes vous adressent Leurs meilleurs Vœux pour l'année2020 .





L'année 2019 vient de se terminer, le président du club, Guy PRISE, les membres du bureau et tous les adhérents présentent leurs meilleurs vœux à toutes et à tous pour cette nouvelle année.

Le club d'USSY est affilié à la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal et donc organise des concours officiels pour les licenciés de la fédération. Pour l'année 2019 nous avons organisé 4 concours en doublettes avec un nombre de participants important.

Le club a également organisé quelques concours amicaux qui sont ouverts à tous, Alors n'hésitez pas à venir nous rejoindre lors de ces manifestations qui se déroulent sur le terrain du pâtis le samedi ou le dimanche après midi dans une ambiance sympathique..

Notre club est également représenté dans les concours officiels organisés dans le département, par nos joueurs licenciés, en doublette et en triplette.

Tout le monde peut jouer à la pétanque, alors n'hésitez pas à venir nous rencontrer au terrain les lundi, mercredi et vendredi après-midi. Nous pratiquons notre passion toute l'année dans un cadre très agréable, et lors de nos concours il arrive souvent que des joueurs soient conquis par le cadre. Vous pouvez regarder des compétitions nationales et internationales à la télévision sur la chaîne l'Equipe, canal 21 et voir ainsi de très bons joueurs.

Notre repas annuel s'est déroulé à la salle des fêtes le 23 novembre ou nous avons compté plus de cent convives qui ont passé une très agréable soirée avec de la danse.

Voici un aperçu de la vie de votre club.

Nous remercions ici les personnes qui nous aident à faire vivre et fonctionner le club.

Le Président Guy PRISE



## LES JOYEUX ANCIENS D'USSY



Cette année nos adhérents ont pu profiter de sorties avec Mr Daniel à prix réduit pour deux pièces de théâtre et une sortie cabaret.

Nous avons réaliser les fleurs pour la journée des États-Unis organisée par La Folie des Grands'Arts et pour le repas des anciens de la commune.





Actuellement nous faisons de la peinture sur tissus.

N'hésitez pas a nous rejoindre, notre assemblée se tiendra le 26 février à 17h00 à la salle de fêtes d'Ussy.

Vous pouvez nous joindre au 06.82.22.23.63.

Bonne année à tous, un 20/20 pour tous les jours de cette nouvelle année.

Sylvie LUCAS



## Association Saint Authaire

USSY est officiellement reconnu comme étape sur le

Chemin Européen de St COLOMBAN; ce parcours a

reçu la dénomination officielle de « Via Columbani ».

Pour matérialiser cette étape, une plaque en bronze sera apposée sur le fronton de l'église de USSY au cours de l'année 2020.

Le parcours (en cours de finalisation) sera disponible sur un site GPS: « Géotreck » accessible à partir d'une application sur téléphone portable.

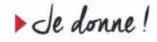


Association Saint Authaire - 1 rue des Marionnettes - 77260 USSY SUR MARNE

Information - documentation : La présidente, Yvonne AMPEN - 01 60 22 13 55

Visites guidées de l'église sur demande. Infos : asu77ussy.fr





POUR LA RESTAURATION DES

VITRAUX DE L'EGLISE SAINT-AUTHAIRE D'USSY-SUR-MARNE





Depuis trois ans, l'A.S.U. poursuit ses travaux de recherche sur l'église Saint Authaire.

La plaque Monument Historique posée en Septembre 2019 est la première reconnaissance de l'intérêt de cet édifice qui existait déjà dans son volume actuel au 11° siècle.

Une première tranche de travaux est maintenant programmée : la restauration des vitraux de la chapelle de la Vierge, ensemble unique en Brie, daté du 16ème siècle.

Pour soutenir cette opération, en partenariat avec la municipalité, une souscription est lancée sous l'égide de la Fondation de France. Vos dons sont déductibles à 66 % de votre impôt sur le revenu. Nous vous invitons à prendre un peu de temps pour lire le dépliant glissé dans le bulletin municipal.et merci pour votre concours.

Le président Jean Paul Guillaumet asu77260@gmail.com



Toute l'équipe de La Folie des Grands'Arts vous souhaite une merveilleuse, joyeuse Année 2020 pleine de créativités, de nouvelles rencontres et d'échanges !!!

Le dimanche 6 octobre 2019, La Folie des Grand'Arts a fait vivre Ussy-sur-Marne à l'heure américaine.

De très nombreux visiteurs ont pu apprécier cette journée. Nous avons mis à l'honneur l'ussois le plus connu aux États-Unis, le catcheur M. André Roussimoff dit André le Géant, en présence de sa famille. Le village a vibré au son de la musique Blues, la danse country et le son du gospel.

Un véritable show a été offert par les Eagles Star Cheerleaders de Meaux et leur camarades les joueurs de football américain les Aigles de Meaux.

Les visiteurs étaient heureux de participer à l'atelier attrape-rêves et chaque participant est reparti avec le sien.

La Ranch du Grand Soleil nous a offert quant à lui des initiations au lasso.

Des voitures et motos américaines se sont déplacés même sous la pluie du matin.

Pour avoir offert tout ce bonheur à nos visiteurs, nous souhaitons remercier :

JACQUES ROUSSIMOFF et sa famille pour toute l'aide apportée à l'hommage d'André Roussimoff ;

THE OLD SKINS pour l'ambiance Root and Blues de la journée;

CŒUR GOSPEL 77 pour le magnifique concert à l'église d'Ussy;

RADIO SILVER composé d'une équipe pleine de joie et très active qui a pour ambition de sortir les seniors de leur isolement. Nous sommes heureux et honorés d'avoir été le premier événement suivi en direct www.silver-radio.fr;

CLUB DE COUNTRY DE MORTCERF pour l'initiation à la danse Country;

Le RANCH DU GRAND SOLEIL pour leur participation et l'initiation

au lasso. Ils sont incroyablement gentils et leur passion pour les chevaux est juste extraordinaire;

EAGLES STAR CHEERLEADERS de Meaux & Football américain les AIGLES DE MEAUX;

M. & Mme SIMON pour avoir présenté leur collection privée d'objets amérindiens ainsi que des peintures familiales sur le thème des États-Unis.

MARIE HAUDEGOND et MANON BRILLAULT pour l'animation de l'atelier attrape-rêves, leurs gentillesse, patience et sourires ;

GERARD GEIST pour la magnifique conférence sur la Louisiane et son histoire à l'église d'Ussy;

Les artistes franco-américains MOE DELAITRE pour la décoration du « café New York » et JACQUES D'AUTEUIL pour le prêt de ses splendides créations.

Food Truck «AU P'TIT CREUX» qui nous a régalé de ses superbes hamburgers et frites maison.

Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 31 mai et lundi 1<sup>er</sup> juin prochain pour notre exposition annuelle de peintures, sculptures, photos, bijoux avec de nombreux artistes et des surprises musicales.

Partager demeure et demeurera toujours le leitmotiv de notre association La Folie des Grands'Arts.







Dragana Petrovic et l'équipe de La Folie des Grands'Arts.



## ASSOCIATION ACIW SPORTS USEY



L'association ACTIV' SPORTS USSY propose aux Ussoises et Ussois des activités sportives adaptées à chacun dans une ambiance chaleureuse. Nous avons fêté la fin d'année avec un petit pot entre adhérents au dernier cours de décembre ainsi qu'un petit goûter pour les enfants.

Cette année, nous avons eu le plaisir d'ouvrir un quatrième cours adulte. Le Pilates étant très apprécié des adhérents, un 2ème cours est donc proposé. La méthode Pilates est une gymnastique douce qui allie une respiration profonde avec des exercices physiques. C'est une méthode d'entraînement physique qui s'inspire du yoga, de la danse et de la gymnastique.

Tous les cours sont dispensés par Cat Mallet, professeur diplômée d'état et se déroulent à la salle polyvalente d'Ussy Sur Marne. Nous comptons à ce jour 63 adhérents pour la saison 2019/2020. Inscriptions et cours d'essais sont encore possibles. Venez nous rejoindre!

Danse Move Kids (6/12 ans) => Le mardi de 18h00 à 19h00
Pilates Fit Ball (Renfo) => Le mardi de 19h00 à 20h00
Pilates Fit Ball (Zen) => Le mardi de 20h00 à 21h00
Cardio Move (Adultes) => Le mercredi de 19h00 à 20h00
Cross training Fit Ball => Le mercredi de 20h00 à 21h00

Facebook : Activ'Sports USSY Mail: activsportsussy@gmail.com

Portables: Sandrine 06 21 23 41 61 ou Sabrina 06 18 70 77 34 ou Hervé 06 50 66 93 99













